



ASSIGNATION

Destinataire : Rebecca ABCDEFGH

---

Nom

123, rue Sesame, Toronto (Ontario) M1B 2C3

---

Adresse

Objet : Enquête du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes en vertu du paragraphe 15(2) de *la Loi de 2007 sur l'intervenant provincial auprès des enfants et des jeunes*, L.O. 2007, chap. 9, ainsi modifiée (la « Loi »).

VOUS ÊTES SOMMÉE DE COMPARAÎTRE en vertu du paragraphe 16.1(6) de la Loi aux fins d'un examen sous serment ou d'une affirmation solennelle devant un enquêteur dans le cadre de la présente procédure pour fournir des renseignements liés à l'enquête de l'intervenant provincial concernant :

XXXXXXXXXX

2017-06-14 à 10 h Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes  
Date (aaaa-mm-jj) Heure

au 401, rue Bay, bureau 2010, Toronto (Ontario) M7A 0A6

---

Lieu

VOUS ÊTES TENUE D'APPORTER AVEC VOUS et de produire, lors de la procédure, les documents et objets ci-après, et de rester jusqu'à ce que votre comparution ne soit plus exigée :

Tous les documents désignés dans la Demande de documents n° 1 datée du 10 mai 2017

---

L'INDEMNITÉ DE PRÉSENCE pour les jours de comparution est signifiée avec la présente assignation et est calculée conformément à la section Tarif A des Règles de procédure civile, comme suit :

**Ontario Child Advocate**

Phone 416.325.5669 Fax 416.325.5681  
401 Bay Street, Suite 2200, Toronto, Ontario M7A 0A6

Phone 807.624.1455 Fax 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca](http://www.ontariochildadvocate.ca)

**Intervenant en faveur des enfants de l'Ontario**

Téléphone 416.325.5669 Télécopieur 416.325.5681  
401 rue Bay, Bureau 2200, Toronto (Ontario) M7A 0A6

Téléphone 807.624.1455 Télécopieur 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca/fr](http://www.ontariochildadvocate.ca/fr)



1. Indemnité de présence pour chaque jour où la présence du témoin est indispensable : 50 \$.
  
2. Frais de déplacement si l'audience ou l'interrogatoire a lieu :
  - a) dans la ville où le témoin réside, 3 \$ pour chaque jour où sa présence est indispensable;
  
  - b) à 300 kilomètres ou moins de l'endroit où réside le témoin, 24 ¢ du kilomètre parcouru à l'aller et au retour entre sa résidence et le lieu de l'audience ou de l'interrogatoire;
  
  - c) à plus de 300 kilomètres de l'endroit où réside le témoin, le prix du billet d'avion le moins cher, plus 24 ¢ du kilomètre parcouru à l'aller et au retour entre l'aéroport et sa résidence et entre l'aéroport et le lieu de l'audience ou de l'interrogatoire.

3. Si le témoin ne réside pas à l'endroit où a lieu l'audience ou l'interrogatoire, une indemnité de logement et de repas pour chaque nuit qu'il est tenu de passer à cet endroit (75 \$).

**Ontario Child Advocate**

Phone 416.325.5669 Fax 416.325.5681  
401 Bay Street, Suite 2200, Toronto, Ontario M7A 0A6

Phone 807.624.1455 Fax 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca](http://www.ontariochildadvocate.ca)

**Intervenant en faveur des enfants de l'Ontario**

Téléphone 416.325.5669 Télécopieur 416.325.5681  
401 rue Bay, Bureau 2200, Toronto (Ontario) M7A 0A6

Téléphone 807.624.1455 Télécopieur 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca/fr](http://www.ontariochildadvocate.ca/fr)



Si votre présence est exigée pendant une période additionnelle, vous aurez droit à une indemnité de présence supplémentaire.

SI VOUS NE COMPARAISSEZ PAS ou si vous omettez de continuer d'être présente comme demandé, ou si vous ne produisez pas les documents ou les objets au moment et à l'endroit indiqués, alors en vertu de l'article 21.2 de la Loi, vous pourriez faire l'objet d'une poursuite aux termes de la *Loi sur les infractions provinciales*, L.R.O., 1990, chap. P.33, ainsi modifiée, et si vous êtes déclarée coupable d'une infraction, vous pourriez devoir acquitter une amende maximale de 1 000,00 \$.

L'article 21.2 de la Loi prévoit ce qui suit :

### **Infractions**

**21.2 (1)** Commet une infraction quiconque, sans justification légale ni excuse légitime :

- a) entrave volontairement l'intervenant ou une autre personne dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente loi, lui nuit ou lui résiste;
- b) refuse ou omet volontairement de satisfaire à une exigence légale de l'intervenant ou d'une autre personne en vertu de la présente loi;
- c) fait volontairement une fausse déclaration à l'intervenant ou à une autre personne dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente loi, l'induit volontairement en erreur ou tente de l'induire en erreur. 2014, chap. 13, annexe 10, art. 12.

#### **Ontario Child Advocate**

Phone 416.325.5669 Fax 416.325.5681  
401 Bay Street, Suite 2200, Toronto, Ontario M7A 0A6

Phone 807.624.1455 Fax 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca](http://www.ontariochildadvocate.ca)

#### **Intervenant en faveur des enfants de l'Ontario**

Téléphone 416.325.5669 Télécopieur 416.325.5681  
401 rue Bay, Bureau 2200, Toronto (Ontario) M7A 0A6

Téléphone 807.624.1455 Télécopieur 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca/fr](http://www.ontariochildadvocate.ca/fr)



### Peines

(2) Quiconque commet une infraction est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende d'au plus 1 000 \$. 2014, chap. 13, annexe 10, art. 12.

---

Signature par ou au nom de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Fait à la Ville de Toronto, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2017.

#### Ontario Child Advocate

Phone 416.325.5669 Fax 416.325.5681  
401 Bay Street, Suite 2200, Toronto, Ontario M7A 0A6

Phone 807.624.1455 Fax 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca](http://www.ontariochildadvocate.ca)

#### Intervenant en faveur des enfants de l'Ontario

Téléphone 416.325.5669 Télécopieur 416.325.5681  
401 rue Bay, Bureau 2200, Toronto (Ontario) M7A 0A6

Téléphone 807.624.1455 Télécopieur 1.807.625.6351  
905 Victoria Ave E. Unit 3, Thunder Bay, Ontario P7C 1B3

[www.ontariochildadvocate.ca/fr](http://www.ontariochildadvocate.ca/fr)